

**68^{ème} réunion de la CBI
Comité Finances et Administration**

**Document présenté par le Secrétariat de la CBI
Projet de protocole d'accord entre**

la CBI et le Center for Coastal Studies (CCS).

***Décision requise par le comité F&A
et la Commission :***

Examen et discussion du protocole
d'accord entre la CBI et la CCS en
vue de son adoption et de sa mise en
œuvre.

Le présent protocole d'entente (PdE) a été rédigé par les secrétariats du Center for Coastal Studies des États-Unis et de la CBI. Le protocole d'entente reconnaît l'importance des lésions et de la mortalité causées par les engins de pêche actifs et passifs, ainsi que la difficulté de retirer ces engins des animaux vivants.

Le protocole d'entente renouvelle et actualise le protocole d'entente en place dans le cadre duquel le CCS fournit des services spécifiques liés à l'enchevêtrement (voir "domaines de coopération"). Cette collaboration est en cours depuis 2011, a été extrêmement fructueuse et a bénéficié d'une forte visibilité, avec plus de 1 200 stagiaires sur cinq continents. Le CCS a conclu un partenariat avec la CBI pour fournir les services convenus, pour un coût de 40 000 GBP (auquel s'ajoutent les assurances), par an.

Ce protocole d'entente a été approuvé par le Center for Coastal Studies et le secrétariat de la CBI et doit désormais être confirmé par la CBI.

Parmi les domaines de coopération figurent :

- Assurer le leadership et le savoir-faire dans le domaine des interventions en cas d'enchevêtrement des cétacés au sein de la CBI
- Concevoir des supports de formation et l'organisation d'ateliers de formation sur la lutte contre les enchevêtrements dans le monde entier, y compris des formations de formateurs
- Participer à des travaux scientifiques internationaux connexes et à des travaux sur le terrain de manière à éviter les enchevêtrements en amont
- Accueillir des stagiaires internationaux
- Diriger un groupe d'experts international
- Sensibiliser et collecter des fonds

Un certain nombre de projets spécifiques et de possibilités de formation sont mentionnés dans le

protocole d'entente pour les premières années de sa mise en œuvre.

Le projet de protocole d'entente est joint en annexe A.

Annexe A

Protocole d'entente

entre la

Commission baleinière internationale (CBI)

et le

Center for Coastal Studies (CCS)

Le présent protocole d'entente (PE) définit les termes et l'entente entre la Commission baleinière internationale (CBI) et le Center for Coastal Studies (CCS) (collectivement dénommés les "partenaires") dans le but de soutenir conjointement un partenariat visant à atténuer les impacts anthropiques non intentionnels sur les baleines, en particulier l'enchevêtrement des grandes baleines dans les cordes, câbles, filets, etc. fabriqués par l'homme.

Contexte

De plus en plus de données suggèrent que le nombre de baleines tuées dans le monde par l'enchevêtrement dans des engins fabriqués par l'homme et par des collisions avec des navires est supérieur à celui de toutes les autres activités anthropiques actuelles, et que pour certaines populations critiques, cela pourrait entraver leur rétablissement, voire les conduire à l'extinction. La CBI et la CCS œuvrent depuis de nombreuses années pour comprendre et atténuer ces impacts. D'octobre 2011 à septembre 2014, le CCS a fourni des bureaux et une assistance en nature à un expert technique, affecté à la CBI par les États-Unis d'Amérique, pour mener à bien certaines initiatives approuvées par les 88 pays membres de la CBI. D'octobre 2014 à décembre 2022, le CCS et la CBI ont cofinancé un expert technique pour travailler sur ces initiatives, dont plusieurs prévoyaient de travailler conjointement avec d'autres membres du CCS et des projets concernés.

Objectif

Le présent protocole d'entente renouvellera le partenariat actuel et permettra aux deux organisations de continuer à poursuivre des objectifs communs pour atténuer les impacts des activités anthropiques sur les baleines. L'objectif principal du partenariat sera la poursuite des travaux en cours dans le cadre de l'initiative de la CBI sur les enchevêtrements, mais il pourra également inclure d'autres menaces anthropiques et des projets de coopération correspondants.

Ces travaux seront réalisés par le CCS qui fournira l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités suivantes :

- Continuer à convoquer le Réseau mondial d'intervention en cas d'enchevêtrement de baleines (GWERN), désormais établi.)
- Continuer à organiser et à mener à bien des activités de renforcement des capacités mondiales en matière de désenchevêtrement au moyen de formations « dans les pays » et, le cas échéant, virtuelles, en utilisant le programme approuvé par la CBI ;
 - Formation actuellement demandée (pré-pandémie) : Italie, Islande, Costa Rica,

- Demandes actuelles : Vietnam, Chili (Terre de Feu), Salvador, Territoires français de Polynésie, des Caraïbes et de l'océan Indien,
- Accueillir des stagiaires de premier plan, identifiés en consultation avec leur pays ;

- Mettre en place des formations avancées et des programmes de remise à niveau pour les réseaux nationaux en expansion ;
- Organiser et convoquer une réunion du groupe consultatif d'experts sur l'enchevêtrement des grandes baleines de la CBI lorsque des réunions en personne sont possibles (date et lieu à déterminer) ;
- Poursuivre et développer les travaux avec d'autres organisations intergouvernementales, programmes et organes qui partagent des responsabilités et des objectifs similaires sur ce thème (ex. : le programme SPAW relatif aux aires spécialement protégées et à la faune sauvage du programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres programmes relatifs aux mers régionales, le Comité des pêches de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, la Commission des thons de l'océan Indien, le programme régional pour l'environnement du Pacifique sud, et d'autres organisations régionales de gestion des pêches, etc.)

Fournir une expertise aux organes subsidiaires de la CBI (par exemple, le comité de conservation, le comité scientifique, le groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées), le cas échéant

- Collaborer avec les autres initiatives de la CBI lorsqu'elles sont complémentaires (par exemple, l'initiative de réduction des prises accidentelles, les initiatives relatives aux échouages et aux collisions avec les navires, les plans de gestion de la conservation, etc.)
- Participer aux réunions de la CBI en fonction des besoins (par exemple, les réunions du comité scientifique et de la Commission)
- Se tenir informé des techniques de sauvetage en participant à des opérations de sauvetage avec le personnel du CCS
- Travailler avec les programmes de recherche sur les baleines du CCS sur des projets présentant un bénéfice mutuel (par exemple, des études sur l'impact des activités anthropiques, le marquage)
- Collecter des fonds pour des projets pertinents pour chaque organisation
- Travailler avec le groupe intersessions convoqué par la CBI afin de développer les « meilleures pratiques » pour la libération des petits cétacés nageant librement
- Travailler avec la National Oceanic and Atmospheric Administration, la communauté autochtone de l'Alaska et d'autres parties, le cas échéant, pour étudier la nécessité et la possibilité de retirer les casiers de crabe fantômes de l'habitat à haut risque des baleines boréales dans l'Arctique

Établissement de rapports

Le CCS fournira un plan de travail annuel et produira des rapports semestriels sur les principales réalisations.

Financement

Le coût global de ces activités est estimé à 60 000 £ par an. La CBI fournira 40 000 £ chaque année, qui seront facturés chaque trimestre, le CCS fournissant les 20 000 £ restants chaque année. Le CCS s'occupera de l'administration du personnel requis pour le projet.

Assurance

La CBI contribuera aux coûts de la prime annuelle d'assurance voyage du présent protocole d'entente à hauteur de 10 000 £ par an.

Durée, modification et cessation

Le présent protocole d'entente est conclu de gré à gré et il peut être modifié par décision écrite mutuelle des représentants autorisés du Secrétariat de la CBI et du CCS. Le présent protocole d'entente entre en vigueur à sa signature par les représentants autorisés de la CBI et du CCS, et il est destiné à rester en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié par une décision écrite mutuelle des partenaires, ou que l'un des partenaires notifie par écrit la cessation de sa participation. Le présent protocole d'entente est destiné à rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. Il peut être renouvelé par décision écrite mutuelle des représentants autorisés de la CBI et du CCS.

_____ Date : _____

(Signature du partenaire)

International Whaling Commission
Rebecca Lent
Secrétaire exécutive
The Red House
135 Station Road
Impington, Cambridge
CB24 9NP, UK
tel: +44 (0) 1223 233971 /fax: +44 (0) 1223 232876
Courriel : Rebecca.Lent@iwc.int

_____ Date : _____

(Signature du partenaire)

Center for Coastal Studies
Sarah Oktay, Ph.D.
Directrice exécutive
9 Holway Ave.
Provincetown, MA 02657
508-487-3622 (0)
970-901-7801 (Portable)
Soktay@coastalstudies.org